



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

## I - Le cadre général du budget primitif

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental, de la région et des autres financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II - La section de fonctionnement

### Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (animations, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
- Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 2 837 589,88 euros.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 1 858 700 euros
- Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, ce qui représente 978 789,88 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

#### Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	748 100,00 €	Excédent brut reporté	668 939,88 €
Dépenses de personnel	776 000,00 €	Recettes des services	77 700,00 €
Autres dépenses de gestion courante	265 600,00 €	Impôts et taxes	1 170 700,00 €
Dépenses financières	36 000,00 €	Dotations et participations	782 250,00 €
Dépenses exceptionnelles	2 500,00 €	Autres recettes de gestion courante	85 000,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €	Recettes exceptionnelles	5 500,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 838 200,00 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 790 089,88 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	26 676,99 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Virement à la section d'investissement	925 212,89 €		
<b>Total général</b>	<b>2 790 089,88 €</b>	<b>Total général</b>	<b>2 790 089,88 €</b>

Les écritures d'ordre se neutralisent, on retrouve la recette équivalente en recettes d'investissement

## Les dotations de l'État en baisse : - 36 804 €

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

	2015	2016	Variation 2016/2015
Dotation forfaitaire	506 267,00 €	464 570,00 €	-41 697,00 €
DSR	60 709,00 €	70 276,00 €	9 567,00 €
DNP	72 407,00 €	67 733,00 €	-4 674,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>639 383,00 €</b>	<b>602 579,00 €</b>	<b>-36 804,00 €</b>

## La fiscalité

Afin de ne pas augmenter la pression sur le budget des ménages, malgré une baisse des dotations de l'Etat, **le Maire a proposé comme les années précédentes, de ne pas augmenter les taux en 2017.**

TAXES	Rappel des taux 2016	Propositions des taux 2017
Taxe d'habitation	18,98%	18,98%
Taxe sur le foncier bâti	13,51%	13,51%
Taxe sur le foncier non bâti	104,43%	104,43%

## III - La section d'investissement

### Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

**Vue d'ensemble de la section d'investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Solde d'investissement reporté	2 208 824,95 €
Remboursement d'emprunts	183 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	925 212,89 €
Travaux de bâtiments et de voiries	3 823 989,88 €	Mise en réserves et FCTVA	428 275,05 €
		Cessions d'immobilisations	40 000,00 €
		subventions	378 000,00 €
		Emprunt	0,00 €
Opération pour Compte de tiers	250 000,00 €	Opération pour compte de tiers	250 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	26 676,99 €
<b>Total général</b>	<b>4 256 989,88 €</b>	<b>Total général</b>	<b>4 256 989,88 €</b>

**Les principales réalisations pour l'année 2017 sont les suivants :**

#### **TRAVAUX DE VOIRIE**

- Ralentisseur rue Maurin et plateau intersection rue Maurin/rue Burger/rue de Thionville
- Parking du collège
- Démolition de l'immeuble 79 ; rue des Vignerons et aménagement d'un parking
- Démolition de l'immeuble 34 rue de l'Abbaye et de l'immeuble rue du 4 septembre
- Démolition du presbytère et de la salle d'œuvre avec aménagement de places de stationnement et espaces verts
- Réfection tapis rue Moulin
- Enfouissement rue Nicoletta (solde)
- Enfouissement rue de Vallange
- Enfouissement rue Leclerc (provision)
- Aménagement de la rue de Thionville (2ème tranche)
- Modernisation de l'éclairage public (horloge astronomique)

#### **BATIMENTS**

- Réhabilitation de la salle du gymnase (menuiseries, sol, éclairage)
- Remplacement des menuiseries de la maternelle (façade nord)
- Ravalement maternelle
- Réhabilitation du centre socio-culturel
- Création d'une antenne paroissiale derrière le funérarium en remplacement du presbytère
- Installation de caméras sur l'aire d'évolution

- Mise en place de système d'allumage de l'éclairage sur détection avec minuterie

#### IV – La dette

La commune n'est pas très endettée

Capital restant du au 31/12/2016 : 2 282 513,26 €

L'annuité de la dette pour 2017 représente 216 215,87 €.

Population 2017 : 3 060 habitants		Euros par habitant	
	MONTANT TOTAL	Vitry sur Orne	Moyenne de la strate
Encours de la dette	2 282 513,26 €	745,92 €	875,00 €
Annuité de la dette	216 215,87 €	70,66 €	116,00 €

#### VII - Les principaux ratios :

Population 2017 : 3 060 habitants		Euros par habitant	
	MONTANT TOTAL	Vitry sur Orne	Moyenne de la strate (minefi 2015)
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 790 089,88 €</b>	<b>911,79 €</b>	<b>1 076,00 €</b>
Dont impôts	1 170 700,00 €	382,58 €	537,00 €
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 864 876,99 €</b>	<b>609,44 €</b>	<b>884,00 €</b>
Dont charge de personnel	776 000,00 €	253,59 €	385,00 €
Excédent brut de fonctionnement pour financer les investissements	925 212,89 €	302,36 €	235,00 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 256 989,88 €</b>	<b>1 391,17 €</b>	<b>488,00 €</b>
Dont subventions	378 000,00 €	123,53 €	72,00 €
Dont FCTVA	150 000,00 €	49,02 €	48,00 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 256 989,88 €</b>	<b>1 391,17 €</b>	<b>430,00 €</b>
Dont remboursement du capital de la dette	183 000,00 €	59,80 €	86,00 €

Le budget de la commune est sain et dynamique. La commune fait mieux que la moyenne des communes de la strate, avec des impôts inférieurs, des dépenses de fonctionnement inférieurs, une masse salariale inférieure, un autofinancement supérieur et des investissements supérieurs aux autres communes.